

POURQUOI BAGUER VOS OISEAUX?

Une bague est un anneau métallique fermé sur lequel sont inscrits tous les éléments nécessaires à l'identification de l'oiseau. Plusieurs types de bagues sont proposés à l'éleveur qui peut choisir entre :

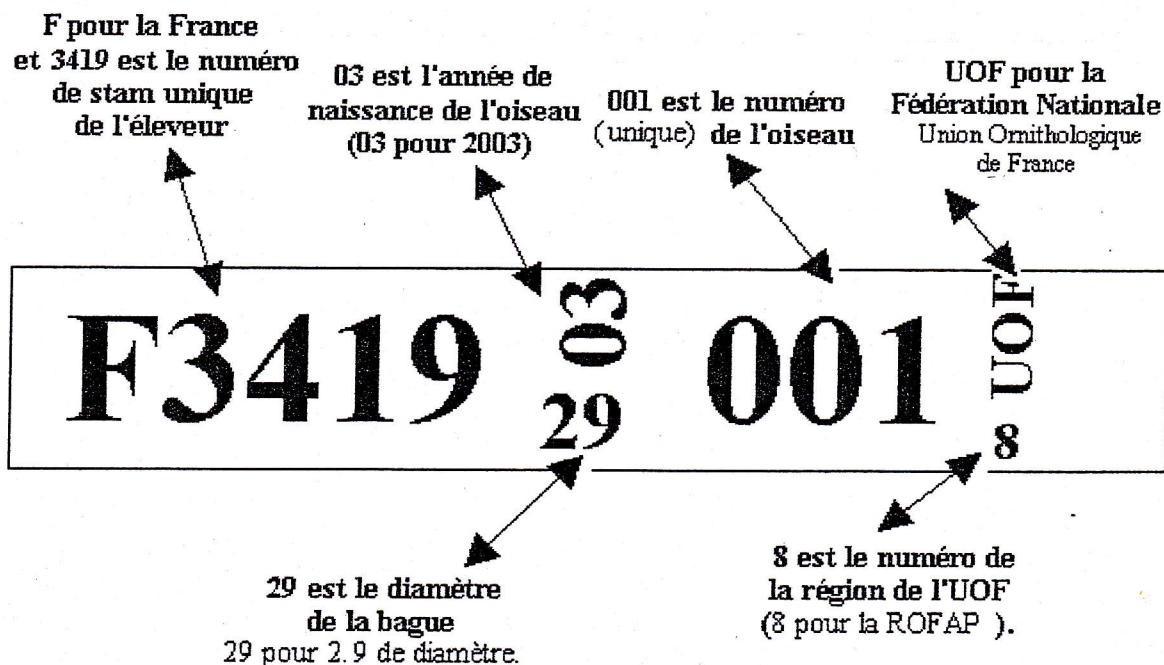
- Des bagues normales en aluminium.
- Des bagues anodisées en aluminium.
- Des bagues anodisées de couleur.

Cette bague est placée à la patte de l'oiseau peu après sa naissance, elle est de se fait inamovible.

Cette bague permet de connaître le nom de l'éleveur puisqu'elle comprend le numéro de souche de l'éleveur, le numéro de l'oiseau, le numéro de l'entité régionale, le pays et également le diamètre de la bague. Cette bague facilite également le suivi de la reproduction pour l'éleveur. Elle est obligatoire pour toute participation à un concours ou à une exposition. Le baguage peut également être obligatoire pour certaines espèces. En effet la bague est une reconnaissance officielle. Les bagues sont la propriété exclusive de l'éleveur. Elles ne peuvent être ni cédées ni servir à baguer les oiseaux d'un autre éleveur.

Les bagues officielles sont délivrées par les associations d'éleveurs adhérents à la ROFAP pour les sociétés résidant dans la région 8. Lors d'une première inscription un numéro de souche personnel est attribué et vous pouvez commander chaque année les bagues millésimées convenant à vos oiseaux.

DECHIFFRER LES INSCRIPTIONS PORTEES SUR UNE BAGUE:



LES COMMANDES DE BAGUES :

Les commandes de bagues (5 par année) sont regroupées au niveau national et transmises au fabricant allemand. Elles doivent parvenir au responsable de votre société pour les dates indiquées. (15 juin, 15 août, 15 octobre, 15 décembre, 15 février).